

PARIS : CORONAVIRUS, « Appelle un expert », les experts-comptables ouvrent un numéro vert gratuit d'information

Les experts-comptables ouvrent un numéro vert gratuit d'information 08000 65432 pour orienter les entreprises.



Partenaires quotidiens des chefs d'entreprises et des professionnels indépendants, les experts-comptables franciliens mettent en place un dispositif exceptionnel et citoyen pour renseigner les entreprises sur les nouveaux dispositifs économiques à travers un numéro vert gratuit : 0 8000 65432. Accessible du mercredi 25 mars au mercredi 1er

avril 2020 inclus, de 9h à 13h et de 14h à 18h (hors week-end).

Répondre aux questions que se posent les dirigeants et indépendants

« Appelle un expert » aura pour but de répondre aux nombreuses interrogations pratiques des dirigeants sur les nouveaux dispositifs économiques mis en place dans le cadre de la crise sanitaire : déclarations URSSAF, conditions du chômage partiel, prêts bancaires, et l'ensemble des aides auxquelles les entreprises et indépendants peuvent prétendre.

Un site dédié www.appelleunexpert.fr présentant l'ensemble des mesures et une base documentaire complète le dispositif

En plus du numéro vert, un site web faisant l'inventaire de tous les dispositifs existants et de leur mise en œuvre est mis en ligne à partir du 25 mars : www.appelleunexpert.fr. Constamment actualisé, ce site a pour vocation d'apporter des réponses et des outils aux chefs d'entreprises, mais aussi aux experts-comptables pour leurs clients.

« Dans cette période trouble où les annonces des autorités sont fréquentes, incomplètes, voire changeantes, les entreprises ont plus que jamais besoin d'experts à leurs côtés.

Si la plupart des chefs d'entreprises sont accompagnés par les 21 000 experts-comptables et leurs 130 000 collaborateurs, certains dirigeants sont encore isolés et ne savent pas à qui s'adresser. Nous voulons les informer et les aider à s'orienter dans toutes les mesures annoncées. Cette opération, lancée par l'Ordre des experts-comptables Paris Ile-de-France, sera étendue à l'ensemble du territoire grâce au relais de tous les autres présidents de Conseils régionaux de l'Ordre. L'accompagnement des entreprises est en enjeu national qui doit être réalisé grâce à notre proximité dans les territoires. Nous remercions pour leur engagement l'ensemble

des experts-comptables mobilisés pour aider les entreprises à traverser cette crise majeure », précise **Laurent Benoudiz**, président de l'Ordre des experts-comptables Paris Ile-de-France

A propos de l'Ordre des experts-comptables

L'Ordre des experts-comptables rassemble au niveau national 21 000 professionnels, 130 000 collaborateurs et 6 000 experts-comptables stagiaires. Placé sous la tutelle du ministère de l'Economie et des Finances, il assure la représentation, la promotion, et le développement de la profession française d'expert-comptable, et veille au respect de la déontologie, de la qualité et de la discipline professionnelle. L'Ordre est représenté par 23 conseils régionaux en métropole, en Corse, Martinique, Guadeloupe et La Réunion, ainsi que deux comités départementaux, Guyane et Mayotte. Parmi eux, l'Ordre des experts-comptables Paris Ile-de-France, fédère plus de 6 100 experts-comptables franciliens, qui accompagnent 600 000 entreprises clientes. Il est à l'initiative de cette opération exceptionnelle « Appelle un expert » et du service citoyen « Allo Impôt » depuis 2010.